

Dossier

Guide des règles d'urbanisme à respecter

7 PPBE : l'État s'apprête à approuver un plan qui ne protégera pas les riverains des nuisances

9 Inauguration du stade Eugène Cognevaut et deuxième édition du Challenge des clubs

15 Pour une reconnaissance du génocide assyro-chaldéen de 1915



Retrouvez plus d'informations sur ville-gonesse.fr



La photo du mois

Tellement JO

Pendant une semaine au début du mois d'avril, tous les élèves du pays ont vécu au rythme des Jeux olympiques et paralympiques en découvrant plusieurs disciplines dans leurs structures sportives de proximité. Pour lancer cette semaine sportive, la ville de Gonesse avait mis les petits plats dans les grands et avait réuni plus de 2.000 élèves au stade Eugène Cognevaut pour une cérémonie d'ouverture. À quelques mois du lancement officiel de Paris 2024, des centaines de petits Gonessiens ont formé les anneaux olympiques, prêts à se lancer dans l'aventure.

SOMMAIRE

Chères Gonessiennes, Chers Gonessiens,

Le Conseil constitutionnel a en partie validé le 14 avril la réforme des retraites et le report de l'âge de départ à 64 ans. Si cette décision n'est pas une surprise, elle ne signifie pas pour autant que le combat est terminé.

L'allocution du Président de la République a confirmé son isolement croissant et son incapacité à comprendre les préoccupations des Français. Alors que près de 65% des Français souhaitent une reprise du mouvement social, le Président nous invite à passer à autre chose. Mais deux ans de vie ce n'est pas quelque chose que l'on « enjambe ».

Il nous faut donc poursuivre la mobilisation face à cette réforme injuste et injustifiée, par tous les moyens dont nous disposons. Le Référendum d'Initiative Partagée pour l'instant rejeté par le Conseil constitutionnel pourrait être une solution. Nous vivons une grave crise démocratique qui ne se résoudra pas par l'autoritarisme et qui doit constituer un électrochoc pour le Président et son Gouvernement. Les Français ont le droit d'être écoutés et leur participation ne se résume pas à mettre un bulletin dans l'urne, souvent par dépit, tous les cinq ans.

Nous poursuivons également la mobilisation contre les nuisances aériennes. Le PPBE bientôt mis en œuvre ne remplit pas ses objectifs de réduction du bruit alors que les Gonessiens sont à bout. J'irai manifester le 9 mai devant le ministère de l'Écologie en compagnie d'élus et de riverains pour demander que le droit soit respecté et que l'Etat fasse son travail de protection des populations. Les beaux jours arrivent et nous avons le droit d'ouvrir nos fenêtres la nuit sans être réveillés par un réacteur d'avion !

Fidèlement.

Jean-Pierre Blazy
Maire de Gonesse



4 / retour sur

7 / aérien

PPBE : l'État s'apprête à approuver un plan qui ne protégera pas les riverains des nuisances

8 / vie locale

Véhicules d'auto-école : un arrêté pour limiter leur circulation

9 / sports

Inauguration du stade Eugène Cognevaut et deuxième édition du Challenge des clubs

10 / dossier

Guide des règles d'urbanisme à respecter

14 / figure locale

Diouma Ba, Gonessienne et voix de la jeunesse

15 / commémoration

Pour une reconnaissance du génocide assyro-chaldéen de 1915

16 / enfance

Ouverture prochaine des inscriptions aux temps extrascolaires

18 / actualités

19 / infos pratiques

20 / vie locale

Chiens « dangereux » : les règles concernant leur circulation dans l'espace public

21 / service public

Les nouveaux services de l'Agence civile

22 / sortir

29 / menus

30 / tribunes

CITOYENNETÉ

Les Assises de la jeunesse mobilisent des centaines de jeunes



À la fin du mois de mars, les premières Assises de la jeunesse se sont tenues après des mois de préparation. Des centaines de jeunes Gonessiens se sont réunis à la salle Jacques Brel ce jour-là pour échanger autour de plusieurs thématiques.

HANDICAP

Inauguration de l'aire de jeux inclusive



Installée depuis quelques mois aux abords du collège Robert Doisneau, la nouvelle aire de jeux inclusive (adaptée aux enfants valides ou non) a été officiellement inaugurée au mois d'avril. La commune est seulement la deuxième du Val-d'Oise à posséder ce type d'équipement adapté.

SOLIDARITÉ

Soirée des acteurs de la solidarité



Pour rendre hommage aux soignants, associations, bénévoles et agents de la Ville qui ont œuvré à l'époque de la pandémie, une Soirée de la Solidarité a eu lieu au début du mois d'avril.

ENFANCE

Sortie à la cueillette d'Attainville



Le mercredi 19 avril, une sortie à la cueillette d'Attainville a été organisée pour les enfants des centres de loisirs. Cette journée destinée à leur présenter les métiers de l'agriculture a été mise en place en collaboration avec la SEMMARIS, qui pilote le projet AGORALIM sur le Triangle de Gonesse.

MUSIQUE

Le Printemps du MAAG : suite et fin



Les événements du Printemps du MAAG se sont poursuivis tout au long du mois d'avril, émaillé de rencontres avec les artistes Sonny Troupé et Norbert « Nono » Krief, les concerts de Rosie Marie, de Mary May et des BGB. Cet événement musical s'est terminé en apothéose avec le concert de Karimouche à la salle Jacques Brel.

PPBE : l'État s'apprête à approuver un plan qui ne protégera pas les riverains des nuisances.

L'État va prochainement approuver par arrêté interpréfectoral le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'aéroport Paris-CDG. Unanimement rejeté par les collectivités concernées, ce plan d'action ne permet pas de réduire les nuisances aériennes autour de l'aéroport. Face à ce constat d'échec, la Ville réfléchit à déposer un recours devant le Conseil d'État.

Les principaux aéroports français sont dans l'obligation de proposer tous les 5 ans un plan destiné à réduire les nuisances sonores causées par le trafic aérien. Début 2022, un projet pour les années 2022-2026 destiné à l'aéroport de Roissy a été proposé par l'État.

Il est malheureusement inefficace et ne remplit pas ses objectifs : plutôt que de réduire les surfaces impactées par le bruit, il les augmente de 17%. Il prévoit également une augmentation du trafic de 34,7% par rapport à 2019. Pour les Gonessiens, cela équivaldrait à près de 120 avions supplémentaires par jour ! Pour un plan qui doit diminuer les nuisances, c'est un échec total et ce sont les riverains qui vont en subir les conséquences. Ce projet a donc reçu un avis défavorable de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport, de près de 1500 personnes lors de la consultation publique ainsi que du Département du Val-d'Oise, de la Ville de Gonesse ou encore de la métropole du Grand Paris.

Malgré ce rejet unanime, l'État s'apprête à approuver ce nouveau PPBE 2022-2026 par arrêté interpréfectoral. Considérant que ce plan "ne comporte ni objectif de réduction du bruit aérien clairement défini, ni aucune mesure efficace pouvant le faire baisser", la Ville étudie la possibilité de déposer un recours en annulation auprès du Conseil d'État pour obliger l'État à revoir sa copie et à protéger sérieusement les populations riveraines de l'aéroport et à prendre en compte l'urgence climatique et sanitaire.

Rassemblement pour un plafonnement et un couvre-feu à Roissy !

Un rassemblement d'élus et de riverains est organisé

le mardi 9 mai à 18h devant le ministère de l'Écologie

Un courrier adressé au ministre des Transports

Un courrier co-signé par Jean-Pierre Blazy et plusieurs élus du territoire de Roissy a également été adressé à Clément Beaune, ministre délégué chargé des Transports. Tous réclament une régulation du trafic aérien et l'application de mesures de restriction d'exploitation (**plafonnement du trafic à 440.000 mouvements/an contre 500.000 aujourd'hui et instauration d'un couvre-feu la nuit**) à l'image de ce qui a été décidé pour l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol, un autre grand hub européen.

Pour défendre la santé et le climat

RASSEMBLEMENT

ÉLUS ET RIVERAINS
pour un plafonnement
et un couvre-feu à Roissy !

Le 9 mai à 18h à Paris
RDV devant le ministère de l'écologie et des transports

ADVOCAR
GROUPE GARE
NON A14
C.E.C.C.T4

Formulaire d'inscription

Scannez le QR code ou écrivez à contact@advocar

Véhicules d'auto-école : un arrêté pour limiter leur circulation

La commune dispose d'un centre d'examen de conduite, qui concentre un tiers des passages d'examens dans le Val-d'Oise et génère par conséquent un important trafic routier. Pour limiter les désagréments auprès des Gonessiens, de nouvelles mesures sont entrées en vigueur au début du mois de mai.

Tous les jours du lundi au dimanche, des dizaines de véhicules d'auto-école circulent dans les rues de la ville à toutes heures, provoquant une gêne à la fois pour les riverains et les automobilistes. Si certains véhicules appartiennent aux auto-écoles locales, nombreux sont ceux qui viennent quotidiennement des quatre coins du département pour permettre aux candidats de passer leur permis de conduire au centre d'examen situé au 19 avenue Gabriel Péri.

Les désagréments causés par ces passages incessants ont été évoqués à plusieurs reprises par les riverains lors des différents Conseils de quartier. Pour y remédier, le Préfet a été sollicité et un arrêté a été pris.

Les auto-écoles locales non concernées

Pour limiter le passage de ces véhicules aux heures de pointe et ainsi désengorger les rues de la commune, de nouvelles mesures ont été mises en place et sont effectives depuis le début du mois de mai. Elles interdisent notamment la circulation, le stationnement et les manœuvres de stationnement des véhicules d'apprentissage de la conduite de 7h30 à 9h30 et de 16h30 à 19h du lundi au samedi sur l'ensemble du territoire communal, sauf les voies départementales et les voies des zones d'activités économiques.

Les établissements domiciliés à Gonesse ne sont toutefois pas concernés par ces mesures et pourront circuler librement.

La violation de ces nouvelles règles de circulation sera punie d'une amende de 150 euros.



Inauguration du stade Eugène Cognevaut et deuxième édition du Challenge des clubs

Le samedi 13 mai, tous les sportifs de la Ville convergeront vers le stade Eugène Cognevaut : il sera inauguré ce jour-là avant le lancement de la deuxième édition du Challenge des clubs.



Après l'inauguration du terrain d'honneur l'année dernière, c'est désormais au tour du stade Eugène Cognevaut d'être présenté aux sportifs gonessiens en présence du préfet et de la présidente du Conseil départemental.

À l'issue de cette cérémonie d'inauguration qui aura lieu à 13h, la deuxième édition du Challenge des clubs sera lancée. Comme l'année dernière, l'objectif de cet événement est de rassembler toutes les associations sportives de la Ville lors d'une après-midi festive, autour d'épreuves ludiques (tir à la corde, rodéo, jeux d'eau...)

Plus de 500 Gonessiens réunis l'année dernière

L'année dernière, la première édition de cet événement sportif avait été un succès : quelque 160 membres des associations sportives locales y avaient pris part sous les yeux de 400 supporters installés dans les tribunes. La délégation italienne venue de Leonessa à l'occasion du 40^e anniversaire du jumelage avait également pris part à cet après-midi.



RÉUNION PUBLIQUE
D'INFORMATION

LES PROJETS DU CENTRE-VILLE

**MERCREDI
24 MAI**

**SALLE DU CONSEIL
MUNICIPAL 19H**

WWW.VILLE-GONESSE.FR

@VILLEDEGONESSE



GONESSE
ville de cultures



Guide des règles d'urbanisme à respecter

Comme partout en France, la modification, l'extension ou la réalisation d'une construction sont soumises à une autorisation préalable d'urbanisme.

Le PLU, qu'est ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document de référence qui établit les règles de construction afin de promouvoir un cadre de vie harmonieux et respectueux (PLU disponible en ligne ou à la Direction de l'Urbanisme). En outre, à Gonesse le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Paris Charles-de-Gaulle limite fortement les possibilités de construire afin de ne pas augmenter les populations soumises aux nuisances :

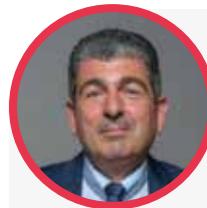
- **Interdiction de créer de nouveaux logements** (hors opération de renouvellement urbain) ;
- **Limitation de la surface des extensions** (maximum 30% de la surface existante).

Le PLU de Gonesse est disponible en ligne.

Il comprend notamment un plan de zonage et un règlement qui définit les règles d'urbanisation associées à ce plan. Le territoire communal **est divisé en 10 zones** en fonction de la morphologie urbaine.



N'hésitez pas à consulter le site pour repérer sur le plan les règles qui sont applicables sur votre parcelle.



Christian Cauro

Maire-adjoint délégué à l'Urbanisme et au Logement

« Les règles d'urbanisme existent pour préserver un cadre de vie harmonieux, éviter les constructions anarchiques et aussi les conflits de voisinage. Être propriétaire ne donne pas tous les droits. Nous écrivons à chaque nouvel acquéreur pour l'informer que tout ce qui touche à l'aspect extérieur de son bien doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Nous insistons sur l'interdiction absolue de diviser ou créer un logement. Des constructions illégales ont des conséquences sur la qualité de vie des habitants ; stationnement, effectifs dans les écoles, demandes de logements sociaux, sollicitations auprès du CCAS... Nous sommes intransigeants avec ceux qui profitent de la détresse de certains pour les loger dans des conditions indignes. »

Infractions et sanctions :

Pour favoriser le respect des règles du PLU, le service des Autorisations du Droit des Sols procède à une surveillance régulière du territoire.

Ainsi sur les 43 infractions détectées en 2022, 70% des signalements ont été repérés par les agents du service ou par les élus. Ces infractions portent sur la création de logements illégaux, mais aussi sur des travaux d'extension, de modification de l'aspect extérieur ou de clôtures. Des procédures sont systématiquement engagées pour contraindre les propriétaires, parfois simplement négligents, à régulariser leur situation. Lorsque les travaux litigieux ne peuvent être régularisés du fait qu'ils ne sont pas conformes avec les règles du PLU ou du PEB, les dossiers sont transmis au ministère public afin que des poursuites soient engagées à leur rencontre.

Bien que le non-respect des règles expose à des lourdes sanctions, les délais de la justice sont parfois trop longs. Pour éviter que des situations restent figées pendant de longs mois voire plusieurs années, la commune contraint les propriétaires non respectueux des règles à payer des astreintes pouvant aller jusqu'à 500 € par jour de retard.

Des exemples à Gonesse

Un investisseur peu scrupuleux a récemment été condamné pour avoir créé plusieurs logements supplémentaires dans un pavillon.

Il doit ainsi verser une astreinte de 150 € par jour jusqu'à la remise en état complète du bien.

Un autre propriétaire a, quant à lui, été condamné pour avoir réalisé l'extension illégale de sa maison individuelle et

doit payer une somme de 40 € par jour jusqu'à la remise en état du bien.

Votre demande en 7 étapes :

- 1 **Renseignez-vous sur les règles applicables à votre terrain (PLU)**
- 2 **Retirez votre dossier de demande de travaux**
- 3 **Déposez votre dossier complété à la Direction de l'Urbanisme**
- 4 **Votre demande est examinée par le service**
- 5 **Le délai d'instruction à partir de la réception de votre dossier vous sera indiqué**
- 6 **Affichez votre autorisation de travaux et déposez votre déclaration d'ouverture de chantier**
- 7 **Déposez votre Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)**



Depuis janvier 2022, vous pouvez déposer vos demandes sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

Le dépôt sous format papier est toujours possible.



Quelques exemples pour lesquels une autorisation d'urbanisme est nécessaire :

>>> HABITATIONS <<<

CONSTRUCTION D'UNE MAISON

Un permis de construire doit être demandé.

ABRI DE JARDIN

Une déclaration préalable est nécessaire si la surface de l'abri est supérieure à 5 m².

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT

Pour la construction d'une véranda ou d'un garage, une déclaration préalable est nécessaire si la surface de la nouvelle pièce est inférieure à 40m². Si elle est supérieure ou si la surface de votre logement dépasse 150m² à l'issue des travaux, un permis de construire doit être demandé.

PISCINE ENTERRÉE

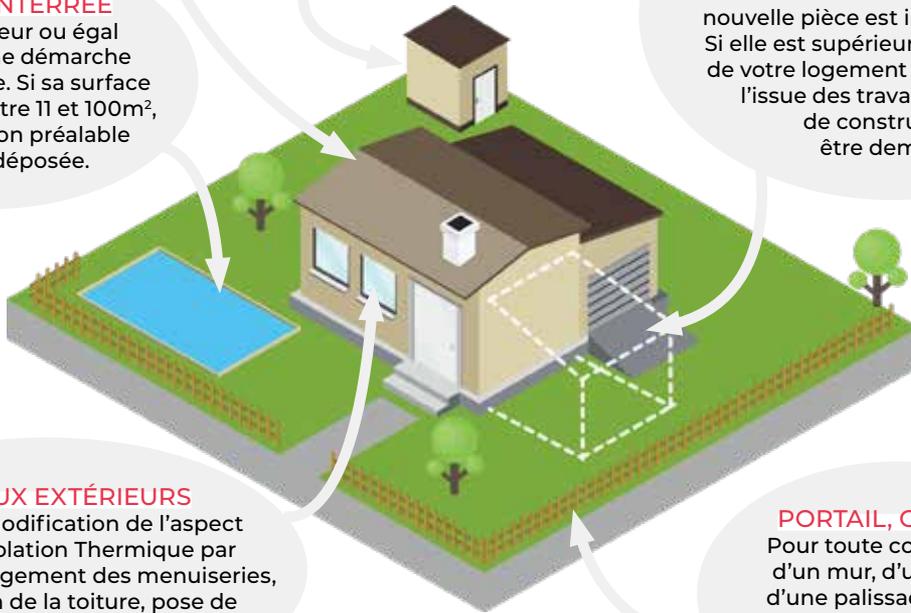
Bassin inférieur ou égal à 10m², aucune démarche n'est nécessaire. Si sa surface est comprise entre 11 et 100m², une déclaration préalable doit être déposée.

TRAVAUX EXTÉRIEURS

Pour toute modification de l'aspect extérieur (Isolation Thermique par l'Extérieur, changement des menuiseries, modification de la toiture, pose de panneaux solaires), une déclaration préalable est nécessaire.

PORTAIL, CLÔTURE

Pour toute construction d'un mur, d'un grillage, d'une palissade, ou d'un changement de portail, une déclaration préalable est nécessaire.



ATTENTION

dans le centre ancien, des règles spéciales s'appliquent pour valoriser les abords des monuments historiques.

LE CAS PARTICULIER DES GARAGES

Agrandir son logement en transformant le garage en habitation apparaît souvent comme une solution économe et pratique. Pourtant, en zone pavillonnaire les garages sont essentiels pour organiser le stationnement des véhicules. Le PLU prévoit ainsi des règles strictes imposant la création de nouvelles places de stationnement en cas de suppression des places existantes.

Pour effectuer ce type de travaux, il faudra obligatoirement déposer une demande, et s'assurer que votre projet répond aux exigences du PLU en matière de stationnement.

>>> COMMERCES <<<

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Afin de s'assurer du respect des règles de sécurité incendie et d'accessibilité des personnes porteuses de tous handicaps, toute modification de l'aménagement intérieur d'un commerce doit faire l'objet d'une autorisation de travaux.

ENSEIGNE

Pour toute création ou modification d'une enseigne, une demande doit être formulée.

Le service des Autorisations du Droit des Sols (ADS) **se tient à votre disposition** pour vous conseiller, vous orienter dans vos démarches, questions sur le PLU, ou pour effectuer un signalement, et ce, **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (excepté le mardi matin) :**

Accueil physique dans les bureaux du PAGS

(4 place Général de Gaulle 95500 GONESSE)

Par téléphone
au 01 34 45 11 26 / 11 40

Par courriel :
urbanisme@mairie-gonesse.fr

toutes ces informations sont sur notre site internet www.ville-gonesse.fr rubrique Cadre de vie > Urbanisme

Diouma Ba, Gonessienne et voix de la jeunesse

À l'occasion des Assises de la jeunesse qui ont eu lieu il y a quelques semaines, Diouma Ba, une Gonessienne de 18 ans, s'est illustrée lors d'un discours prononcé face aux centaines de jeunes réunis, évoquant leur place dans la commune.

Que fais-tu dans la vie ?

Je suis étudiante en droit. Mon premier choix était la psychologie mais j'ai été intéressée par le droit et l'art de la parole, l'éloquence... J'ai découvert cela en grandissant : en primaire, au collège et au lycée, j'ai participé à des spectacles et des clubs des arts de la scène et j'ai compris que j'aimais parler alors que je pensais être timide. Donc je me suis lancée dans ces études.

Comment décrirais-tu ton lien, en tant que jeune, avec la commune ?

Je suis arrivée en France à l'âge de 3 ou 4 ans et depuis, j'ai toujours vécu à Gonesse. J'y suis attachée : j'y ai passé de bons moments, je passe encore aujourd'hui de bons moments ici. J'y ai beaucoup de souvenirs d'été surtout. C'est ma ville.

En parallèle de tes études, tu es membre du Service civique jeunes municipal.

J'avais l'envie de me découvrir et de découvrir le monde. Je me suis dit que rejoindre le Service civique jeunes municipal serait un bon moyen d'interagir avec d'autres personnes. J'y suis maintenant depuis six mois, j'ai rencontré des personnes, effectué plusieurs missions qui m'ont permis de venir en aide aux autres. C'est une expérience qui m'a déjà permis de déterminer le secteur vers lequel je voulais m'orienter en droit.

Lors des Assises de la jeunesse, tu t'es illustrée par ta plume.

J'écris aussi, cela fait pour moi partie de l'éloquence. Quand on m'a proposé de faire un discours sur la jeunesse dans la Ville, je n'étais pas sûre d'en être capable. Je me suis basée sur mon expérience personnelle en essayant de toucher les autres. C'était un peu stressant mais il fallait que je le surmonte. J'ai été fière de le faire et beaucoup de personnes m'ont dit l'avoir apprécié.



“ Je le répète encore une fois chers jeunes de Gonesse, c'est le moment de vous faire entendre pour bâtir des projets dans une ville qui vous ressemble. Soyons jeunes, soyons fous et profitons d'une ville agréable plutôt que d'une monotonie sans fin.

On ne le remarque pas comme ça mais se sentir chez soi, parce que nous sommes chez nous, impacte grandement notre humeur, c'est le premier pas vers une vie en société épanouie.



Pour une reconnaissance du génocide assyro-chaldéen de 1915

L'année dernière, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité un vœu visant à soutenir la reconnaissance officielle du génocide assyro-chaldéen. En mars, pour poursuivre cette démarche, le maire Jean-Pierre Blazy a adressé un courrier aux 925 parlementaires.

Entre 1915 et 1918, environ 250.000 Assyro-Chaldéens ont été exterminés par l'Empire ottoman, dans les mêmes conditions que les Arméniens pour des raisons ethniques ou religieuses, soit la moitié de la communauté de l'époque. Pour rappel, la France reconnaît le génocide des Arméniens depuis la loi du 29 janvier 2001. En effet, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi pour la reconnaissance officielle du génocide arménien de 1915 contre l'avis du Gouvernement de l'époque.

La mémoire et l'histoire contribuent à l'identité des peuples. L'oubli et la négation portent atteinte au respect de la dignité humaine. Contrairement au génocide arménien, reconnu par de nombreux pays, organisations internationales et considéré comme l'un des quatre génocides officiellement acceptés par l'ONU, le massacre des Assyro-Chaldéens souffre du manque de reconnaissance en tant que génocide. C'est le sens du courrier adressé par le maire de la Ville aux parlementaires du pays, les incitant à déposer une proposition de loi. Quelques parlementaires destinataires ont d'ores et déjà émis un avis favorable.

Conférence publique dans le cadre des 100 ans du quartier des Marronniers

Pour poursuivre le combat pour la reconnaissance du génocide assyro-chaldéen, une conférence publique du Professeur Yacoub aura lieu **le mardi 16 mai à 19h à la salle Jacques Brel.**

Entrée libre

Inscription : evenements@mairie-gonesse.fr



Pr. Joseph Yacoub

(né le 2 juillet 1944 à Hassaké au nord-est de la Syrie) est un politologue et historien d'origine assyro-chaldéenne-syriaque. Ayant le soureth (l'araméen) comme langue maternelle et l'arabe comme première langue d'environnement, il est professeur émérite de l'université catholique de Lyon.



Ouverture prochaine des inscriptions aux temps extrascolaires

Avant, entre et après les heures de cours, la Ville offre plusieurs temps d'accueil, de loisirs et de restauration aux élèves de la petite section au CM2. L'inscription à ces temps extrascolaires aura lieu du 2 juin au 31 juillet.

La ville de Gonesse propose aux familles des services facultatifs mais néanmoins essentiels, d'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire et de restauration. Ils traduisent la volonté de la municipalité de participer activement à l'épanouissement des enfants et au soutien aux familles. Ces accueils s'organisent par la conduite d'activités et d'animations dans un cadre éducatif, pensé et sécurisé.

L'accès à ces services est réservé aux familles dont l'inscription a été validée et dûment enregistrée au préalable par les services administratifs municipaux de l'Éducation et à jour de leurs règlements.

L'inscription et la réinscription sont obligatoires pour pouvoir bénéficier des services, selon les capacités d'accueil. Pour la rentrée scolaire 2023, les inscriptions ouvriront le vendredi 2 juin et fermeront le lundi 31 juillet 2023, délai de rigueur impératif.

Pour inscrire vos enfants deux solutions, en ligne ou en papier.

>>> SOLUTION 1 :

INSCRIPTION NUMERIQUE DEPUIS L'ESPACE CITOYEN

Se connecter à votre espace citoyen:
www.espace-citoyens.net/ville-gonesse/espace-citoyens/
 ou via le site de la Ville à partir de la rubrique Familles > Démarches en ligne > Espace citoyen

* Pour vous connecter à votre espace vous aurez besoin de votre clef enfance que vous avez reçu l'année dernière par mail, si besoin d'aide vous pouvez joindre les services de l'Éducation via education@mairie-gonesse.fr ou par téléphone au 01 34 45 10 50 / 10 75.



>>> Étape 1 :

La famille complète son dossier administratif en ligne via l'Espace citoyen.

>>> Étape 2 :

Les services administratifs de l'Éducation vérifient et valident la bonne composition du dossier administratif. Les familles reçoivent une notification de validation.

>>> Étape 3 :

À la réception de la notification de validation du dossier administratif, la famille saisit les différentes inscriptions périscolaires souhaitées et conformes à son profil.

>>> Étape 4 :

L'enfant peut être accueilli. Une information de confirmation pourra être communiquée aux parents.

>>> SOLUTION 2 : INSCRIPTION AVEC DOSSIER PAPIER

>>> Étape 1 :

À partir du 22 mai 2023, un dossier peut être récupéré à l'accueil du Pôle Population Éducation Solidarité – 1 avenue Pierre Salvi - ou dans les différents points d'accueil de la Ville : Hôtel de Ville et Maisons des Habitants de chaque quartier.

>>> Étape 2 :

Compléter le dossier manuellement de manière claire et lisible et joindre les copies des documents justificatifs demandés.

>>> Étape 3 :

Déposer son dossier **complet** sous enveloppe, exclusivement à l'accueil du Pôle Population Éducation Solidarité, 1 avenue Pierre Salvi.

Modalité de remise du dossier d'inscription papier : Dans le cas d'une inscription papier, le dossier doit **être exclusivement et impérativement déposé** à l'accueil du PPES aux heures d'ouverture – aucun dépôt dans la boîte aux lettres ne sera accepté

Attention : le dépôt du dossier ne vaut pas inscription, chaque dossier sera étudié et un retour par courriel ou téléphone sera fait à la famille.

>>> Étape 4 :

Une fois que la famille obtient une réponse positive, l'enfant peut être accueilli.



Avant l'ouverture des inscriptions le jeudi 02/06/2023, vous pouvez d'ores et déjà procéder à la création de votre espace citoyen et commencer à réunir les pièces justificatives obligatoires à fournir :

- Attestation d'assurance 2023-2024 comportant les 2 mentions :
 - Responsabilité civile
 - Individuelle Accident corporel
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé
- Le Livret de famille intégral ou acte de naissance si changement
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition ainsi que le bulletin de salaire du mois de décembre N-1.
- Les 3 derniers bulletins de salaire des parents ou tout justificatif de situation professionnelle
- La dernière facture ELIOR, la dernière facture Enfance, ainsi qu'un bordereau de situation du Trésor Public (et/ou selon la situation tout justificatif de constitution d'un dossier auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), ou d'un échéancier auprès d'Elior.
- Attestation de paiement de prestation CAF datée de moins de 3 mois
- Un RIB (si demande de prélèvement)

Selon les cas :

- Situation de séparation : tout élément juridique relative à la garde des enfants
- Projet d'Accueil Individualisé (PAI)
- Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)



Couleur des bracelets non contractuelle

Le jour de la rentrée scolaire, les enfants inscrits bénéficieront d'un bracelet prouvant leur bonne inscription à la restauration et ou à l'accueil de loisirs.



Une « clé enfance » vous sera demandée pour l'inscription de vos enfants à ces activités.

Il est possible de l'obtenir dès aujourd'hui en adressant un e-mail à l'adresse education@mairie-gonesse.fr.

Début de la campagne annuelle de dératisation

Du lundi 9 mai au mercredi 1er juin 2023, la Ville organise une campagne générale de dératisation. Tous les bâtiments communaux seront traités contre la prolifération des rongeurs ainsi que l'ensemble des réseaux d'assainissement et des berges du Coult.

Durant cette période, et uniquement pendant cette période, les Gonessiens pourront signaler toute infestation au service Hygiène et Salubrité afin qu'un technicien de notre société prestataire se déplace à leur domicile et tente de résoudre les problèmes liés à la présence de rongeurs.

Par ailleurs, conformément à la réglementation en vigueur, la distribution de produits raticides en mairie n'est plus assurée.

Un rappel de quelques règles qui s'imposent pour lutter contre les rongeurs :

- Ne pas jeter de débris sur la voie publique
- Ne pas nourrir les animaux errants ou sauvages
- Mettre les ordures dans des sacs hermétiques avant de les jeter dans les conteneurs
- Maintenir les conteneurs d'ordures ménagères, leurs locaux d'entreposage et leurs alentours propres.

Service Hygiène et Salubrité - Mairie de Gonesse
PAGS – 4 place Général de Gaulle
Tel. 01 34 45 19 57



Service Logement : les horaires d'accueil et la prise de rendez-vous

À partir du lundi 5 juin, les prises de rendez-vous auprès du service Logement pourront être pris directement en ligne sur le site de la Ville.

Pour rappel, le service Logement se situe au Pôle Population Éducation et Solidarité (PPES) – 1 avenue Pierre Salvi – et accueille les demandeurs sur rendez-vous uniquement :

- Le mardi et le mercredi de 13h30 à 17h30
- Le jeudi et le vendredi de 9h à 12h.

Voyages scolaires : un soutien financier apporté aux établissements scolaires

À l'issue du Comité de la Caisse des Écoles qui s'est réuni le 22 mars dernier, des subventions ont été attribuées aux établissements scolaires de la commune pour les soutenir dans l'organisation de leurs voyages.

En tout, 10.600 euros ont été attribués aux écoles maternelles et élémentaires, 12.000 euros aux collèges et au lycée et 36.380 euros pour les classes de découverte, soit un total de 58.980 euros.



état civil

MARIAGES

4 mars : GHOUCI Abdellatif et KERMZI Dounia
25 mars : CHIC Daniel et DIRIL Valérie

NAISSANCES

7 mars : DIKEC David
7 mars : FOFANA Almamy
12 mars : LONGLADE Lenny, Dominique
17 mars : DUBREUIL Sohan, Edouard
18 mars : BACETTE POLLUX Reïyana, Sandra-Inah
20 mars : BOSSE Emy, Naëlle
21 mars : MESME RIQUIER Swann, Michelle, Rosalina
25 mars : ALLARD Milhan
28 mars : RAFI Haniya, Adeel

DÉCÈS

1 mars : ISHO YUNAN Andraws
1 mars : AKHTAR Abbas
3 mars : PANSART née SCHILIS Marie
6 mars : OTMANI Cherf
7 mars : YAGAN née YALIC Merdin
12 mars : AYDIN Fehmi
15 mars : COMBES née LAVÉRIE Brigitte
17 mars : MAUBOUET Charles
17 mars : KELLEKCI Charles
17 mars : MOUSSAOUI Boumedine
21 mars : CIHANOGLU née BEKCIOGLU Maryani
21 mars : LUCAS Christine
23 mars : GUYON Pauline
30 mars : MORIN Jean-Claude
31 mars : ZENOU Suzanne

La grande braderie du Secours populaire

Le Secours populaire de Gonesse organise le samedi 20 mai sa grande braderie annuelle. Elle aura lieu entre 10h et 16h au 2 avenue du Maréchal Foch dans le quartier de la Fauconnière.

Les fonds collectés permettront de poursuivre l'aide alimentaire pour les familles en difficulté :

venez nombreux !



L'histoire de la Rue du Général Leclerc

La rue prend le nom de Général Leclerc en août 1948. Philippe Leclerc de Hauteclouque est un Saint-Cyrien qui est connu pour fait de Résistance. Nommé par le Général de Gaulle en 1941 comme compagnon de la Libération, il devient colonel puis général. Il est aussi le chef de la 2e Division Blindée qui a libéré Paris et aussi Gonesse en aout 1944. Il est décédé en Algérie le 28 novembre 1947.

Précédemment la rue s'est appelée en 1834 la rue de l'hôtel de Ville puisque la mairie se trouvait à côté de l'actuel tribunal d'instance, place de la liberté et du 8 mai 1945. Préalablement elle était composée de la rue de la cage, de la place du marché et de la rue Saint Pierre. Elle se terminait par la porte du tas de Chaume, vestige de l'ancienne fortification de la ville reconstruite par François 1er.

Les archives hospitalières nous apprennent que la rue du Tas de chaume existait déjà en 1256 grâce à une donation de Gilles de Gonesse, bourgeois de Paris à l'hôtel Dieu. Elles nous indiquent aussi la rue Saint Pierre et de la Cage en 1478 lors d'un bail d'héritage sur la maison de Jehan Isnard par Jehan le Semeur prêtre et administrateur de ce même hôtel Dieu..



Chiens « dangereux » : les règles concernant leur circulation dans l'espace public

Certains chiens sont susceptibles de représenter un danger lorsqu'ils circulent dans l'espace public. Une réglementation particulière doit être appliquée pour les propriétaires de ces animaux.

Tous les chiens ne sont pas égaux sur la voie publique et certaines races peuvent représenter un danger à la fois pour leurs congénères et les promeneurs. Pour limiter les dangers, une réglementation spécifique à ces animaux existe.

Quelles sont les races concernées ?

Les chiens classés dans les catégories 1 et 2 sont considérés comme dangereux.

La première catégorie regroupe les chiens « d'attaque » dont le pitbull (American Staffordshire terrier), le boerbull (chien de type Mastiff) et les chiens de type Tosa.

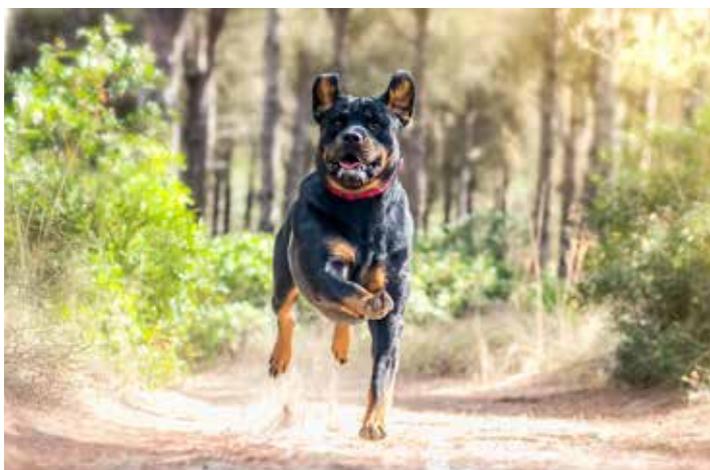
Quant à la deuxième catégorie, elle concerne les « chiens de garde et de défense » et comprend les chiens de race American Staffordshire terrier, ceux de race ou de type Rottweiler, ou de race Tosa.

Les règles à respecter sur la voie publique

Depuis la mise en place d'un arrêté en 2017, tous les animaux domestiques doivent être tenus en laisse sur la voie publique (sur les voies piétonnes, aux abords des commerces, dans les parcs et jardins...) Tous les propriétaires d'animaux sont également tenus de veiller à préserver la tranquillité, la sûreté et la salubrité publiques.

Les chiens en particulier doivent être facilement identifiables, que ce soit par le biais d'un collier (portant le nom et l'adresse de son maître), d'un tatouage ou d'une puce. Ceux qui appartiennent aux catégories 1 et 2 doivent impérativement être muselés lorsqu'ils circulent.

En cas de non-respect de ces règles, le détenteur risque d'écoper d'une contravention de première classe.



Pensez au permis de détention !

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tout propriétaire d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit impérativement posséder un permis de détention. Il est délivré à trois conditions :

- Le détenteur doit posséder une attestation d'aptitude délivrée après une formation de sept heures
- Tous les documents justificatifs de l'identification du chien, sa vaccination, le certificat de stérilisation (pour les chiens de catégorie 1) et l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur doivent être fournis
- Le chien en question doit avoir passé, entre ses huit mois et son premier anniversaire, une évaluation comportementale auprès d'un vétérinaire inscrit sur la liste départementale.

La demande doit être formulée auprès de la Police municipale.

**Tout contrevenant s'expose à
une peine de 3 mois
d'emprisonnement,
une amende de 3.750 euros
et une interdiction temporaire
ou définitive de détenir un
animal de compagnie.**

Les nouveaux services de l'Agence civile

L'Agence civile étoffe son éventail de services pour les habitants : depuis quelques semaines, une nouvelle médiatrice a fait son arrivée et une association intervient régulièrement pour venir en aide aux consommateurs.

Une nouvelle médiatrice à la disposition des habitants

Depuis quelques semaines, une nouvelle médiatrice a intégré les locaux de l'Agence civile. Celle-ci est à l'écoute des habitants et peut être sollicitée en cas de petit litige, notamment pour des conflits de voisinage. Elle fait alors office d'intermédiaire entre les deux parties dans le but de régler le conflit à l'amiable.

Si une solution n'est pas trouvée à l'issue de son intervention, le dossier peut alors être confié au conciliateur de justice désigné par la cour d'appel de Versailles.

La médiatrice est présente à l'Agence civile le lundi après-midi et du mardi au vendredi le matin.

Une association de défense des consommateurs

Depuis le début du mois d'avril, l'association LLDC de la Fédération Léo Lagrange intervient le premier et le quatrième mercredi du mois à l'Agence civile. Il s'agit d'une association de défense qui assure des permanences juridiques en droit à la consommation et dans les cas de surendettement.

L'objectif de l'association est de renseigner les consommateurs sur leurs droits et leurs devoirs, les accompagner pour résoudre des conflits à l'amiable ou encore pour régler un problème de surendettement. Plusieurs habitants ont d'ores et déjà assisté à leurs permanences et ont bénéficié de leurs conseils.

Les rendez-vous pour rencontrer la médiatrice et les membres de l'association Léo Lagrange peuvent être pris directement à l'accueil de l'Agence civile ou au téléphone en composant le 01 77 80 92 92.



Hilane Mekaouche

Éducateur spécialisé

Yves Cohen

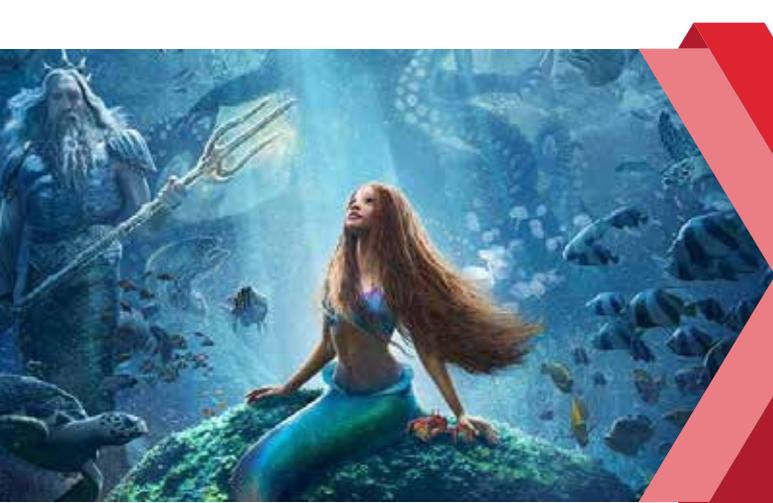
Conciliateur de justice

Frédérine Keller

Responsable de l'Agence civile

Christine Dalisson

Médiatrice



SORTIR À GONESSE

ATELIERS

SPECTACLES

SORTIES

SPORT

CINÉ

CONTE - CONCERT



MERCREDI

10 MAI

15h

Auditorium de
Coulanges

O JANIS *Hélène Palardy*

Dans les années 60, Janis Joplin fait une entrée fracassante dans le panthéon du rock et bouscule les normes. Comète flamboyante, la chanteuse blanche à la voix noire marque son époque et devient une légende à 27 ans.

Chanteuse rock et conteuse, Hélène Palardy partage l'histoire et le lien qu'elle a tissé avec Janis Joplin depuis de nombreuses années. En s'accompagnant à la guitare, elle donne à ce biopic chanté, intime et décalé, une énergie de concert.

L'occasion de révéler les nombreuses voies que Janis Joplin a ouvertes aux femmes et de rappeler ce que son époque dit de la nôtre.

Dans le cadre des **Printemps sonores 2023**

Durée : 1h15 - **Tout public** : à partir de 12 ans - **Gratuit**

Réservation auprès de la médiathèque : 01 34 45 97 30



CIRQUE



MERCREDI

10 MAI

15h

Salle
Jacques Brel

MURMUR *Cie Grensgeval*

Expérience immersive, acrobatique et sonore, Murmur réunit en cercle, autour d'un acrobate, des spectateurs plongés au cœur d'une partition qui éveille tous les sens. Une symphonie acrobatique où, à travers un dispositif acoustique multiple composé de grandes et de petites enceintes, dont certaines placées sur son corps, l'artiste qui se lance et se balance semble porter à même la peau tout un microcosme de murmures. Un régal pour les yeux et pour les oreilles.

Durée : 40 mn - **Tout public** : à partir de 4 ans - **Tarif unique** : 3€
reservationspectacle@mairie-gonesse.fr - 01 34 45 97 60



CINÉ-DOCUMENTAIRE

La Compagnie Cyclone présente

100 ANS DE VIE AUX MARRONNIERS

PROJECTION DOCUMENTAIRE

**JEUDI
11 MAI****19h**
Cinéma
Jacques Prévert**ON FÊTE LES
100 ANS DU QUARTIER
DES MARRONNIERS
AU CINÉMA JACQUES PRÉVERT !**

Découvrez «100 ANS DE VIES AUX MARRONNIERS» documentaire signé par la Compagnie de théâtre gonessienne Cyclone qui est partie à la rencontre des habitants du quartier. Un temps d'échanges aura lieu après le film.

C'est un territoire qui s'est construit de bric et de broc, au fil des ans. Coincé à l'origine entre la voie ferrée et les champs, il a pris corps petit à petit, s'est étendu pour finalement constituer un véritable quartier. Nous sommes allés à la rencontre de ces habitants. Ce quartier s'appelle « Les Marronniers », mais ce que nous avons surtout retenu, c'est l'attachement de ses habitants pour leur cadre de vie. Loin des clichés communément véhiculés par la banlieue parisienne, nous avons rencontré des Gonessiens fiers et heureux d'habiter « les marro ».

.....
Séance gratuite - cinema.publics@mairie-gonesse.fr - 01 77 80 92 91

CINÉ-DISCUSSION**VENDREDI
12 MAI****14h15**
Cinéma
Jacques Prévert

En partenariat avec la Maison des Habitants Ingrid Betancourt, échangeons autour d'un café après le film dans l'espace bar du cinéma !

AVANT L'ÉFFONDREMENT

de Alice Zeniter et Benoît Volnais - Comédie dramatique - Avec Niels Schneider, Ariane Labed, Souheila Yacoub - France - 2023 - 1h40 - VF
Coup de cœur du cinéma Jacques Prévert

Dans un Paris caniculaire, Tristan, directeur de campagne d'une candidate aux législatives, reçoit un courrier anonyme contenant un test de grossesse positif. Parce qu'il est peut-être atteint d'une maladie génétique mortelle et incurable, il devient obsédé par l'idée de retrouver la femme qui lui a envoyé ce test.

« Comédie politique et sentimentale enlevée, un régal d'écriture. » *Gazette Utopia*

.....
Tarifs habituels du cinéma
cinema.publics@mairie-gonesse.fr - 01 77 80 92 91

CONCERT**SAMEDI
13 MAI****20h30**
Auditorium de
Coulanges**SARAH THORPE**

Artiste gonessienne d'origine franco-britannique, Sarah Thorpe fait son apprentissage auprès des grandes vocalistes Sara Lazarus et Michèle Hendricks.

Rompue aux standards, fascinée par l'univers de Dianne Reeves et de Nina Simone, Sarah Thorpe fait se rencontrer la richesse du jazz et l'ardeur de la soul, dans un style qui conjugue finesse et ferveur.

Elle nous présente son troisième album, où elle propose un mélange de compositions jazzy et de standards modernes revisités de Carmen Lundy, à Billie Holiday en passant par Antonio Hart. Mélodies captivantes et grooves implacables au programme.

.....
Dans le cadre des Printemps sonores 2023
Durée : 1h30 - Tout public - Gratuit
Réservation auprès de la médiathèque : 01 34 45 97 30





CINÉ P'TITS LOUPS



DIMANCHE

14 MAI

.....

11h

Cinéma
Jacques Prévert

Après la séance, une lecture d'album sera proposée dans la salle de cinéma. Puis les enfants pourront participer à un atelier manuel.

À PREMIÈRE VUE

Trois histoires pleines de surprises et de tendresse pour apprendre à aller au-delà des a priori.

.....
Tarif unique : 2€50 - **Jeune public** : dès 3 ans

cinema.jeunepublic@mairie-gonesse.fr - 01 77 80 92 91

CONFÉRENCE

MARDI

16 MAI

18h

Médiathèque
de Coulanges



CAFÉ DES PARENTS

Parce que les écrans ont envahi notre quotidien et que nos enfants sont nés avec ces nouvelles technologies, nous vous proposons une conférence autour des dangers des écrans pendant que vos enfants pourront découvrir cette problématique à travers des ateliers ludiques. Ce moment convivial sera l'occasion d'échanger avec des professionnels de l'enfance, de la culture et du numérique et ... d'autres parents.

.....
Gratuit - Public familial sans réservation au 01 34 45 97 30

CINÉMA - CANNES



MARDI

16 MAI

18h45

Cinéma
Jacques Prévert

Vivez en direct la cérémonie d'ouverture du 76^{ème} Festival de Cannes



Suivie de la projection exceptionnelle de son film d'ouverture
Cérémonie à 18h45 / Film à 20h

JEANNE DU BARRY

Drame - Historique - De Maïwenn - Avec Maïwenn, Johnny Depp, Benjamin Lavernhe - France - 2023 - 1h56 - VF

Jeanne Vaubernier, fille du peuple avide de s'élever socialement, met à profit ses charmes pour sortir de sa condition. Son amant le comte Du Barry, qui s'enrichit largement grâce aux galanteries lucratives de Jeanne, souhaite la présenter au Roi. Il organise la rencontre via l'entremise de l'influent duc de Richelieu. Celle-ci dépasse ses attentes : entre Louis XV et Jeanne, c'est le coup de foudre...

.....
Tarifs : 3€ ou 2,50€ sur présentation d'un Pass Navigo valide
cinema.publics@mairie-gonesse.fr - 01 77 80 92 91

ÉDUCATION ET CINÉMA

MARDI

23 MAI

18h

Cinéma Jacques Prévert



Séance spéciale « Education et cinéma » sur le thème de l'égalité dans la cour de récréation, dans le cadre du Festival Toutes Les Jeunesses du Monde. Après le film une table ronde organisée par le Musée d'Histoire et de Société de Gonesse réunira professionnels de l'éducation et universitaires et permettra à tous d'échanger sur le sujet.

LA COUR Comédie dramatique

De Hafsia Herzi - Avec Lucy Loste Berset, Clotilde Courau, Djanis Bouzyani - France - 2022 - 1h30 - VF

Anya, 10 ans, arrive en plein milieu d'année scolaire, cela va bouleverser le quotidien de sa classe de CM2. Après avoir reçu un ballon de foot dans la tête, Anya se rend compte que la géographie de la cour de récré est pensée pour favoriser les garçons, les filles étant reléguées sur les côtés.

.....
Tarifs : 3€ ou 2,50€ sur présentation d'un Pass Navigo valide
cinema.publics@mairie-gonesse.fr - 01 77 80 92 91

CINÉ-SOLIDARITÉ



SÉANCE EXCEPTIONNELLE EN SORTIE NATIONALE

MERCREDI
24 MAI

18h30
Cinéma
Jacques Prévert

Soirée solidarité - Une séance exceptionnelle en partenariat avec La Croix Rouge. Découvrez la nouvelle version du classique de Disney le jour de sa sortie nationale à Gonesse ! La recette sera reversée à La Croix Rouge pour le fond dédié aux victimes du séisme de février dernier en Turquie et Syrie. Les spectateurs pourront également faire un don sur place. Un concert de musique anatolienne introduira la séance.

LA PETITE SIRÈNE

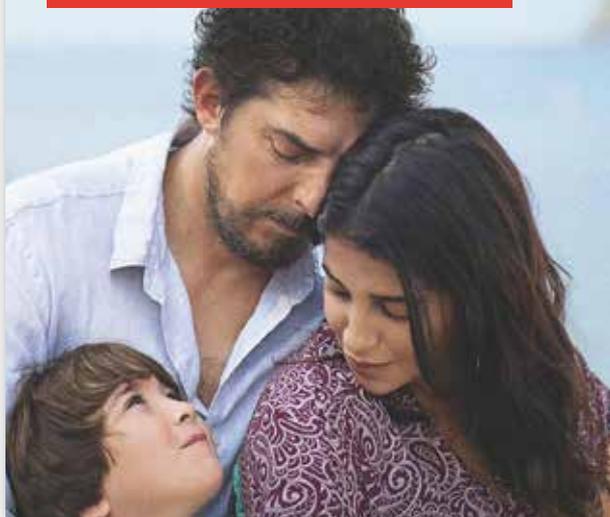
Aventure - De Rob Marshall - Avec Halle Bailey, Melissa McCarthy, Awkwafina - États-Unis - 2023 - 2h15 - VF - Sortie nationale

Ariel est une jeune sirène belle et fouguese au tempérament d'aventurière. Au détour de ses escapades à la surface, elle va tomber sous le charme du prince Eric. Elle conclut alors un accord avec Ursula, la terrible sorcière des mers...

Tarifs : 3€ ou 2,50€ sur présentation d'un Pass Navigo valide + possibilité de dons sur place.
cinema.jeunepublic@mairie-gonesse.fr
01 77 80 92 91

UNIVERSITÉ INTER-ÂGES / CINÉMA

VENDREDI
26 MAI
dès 14h
Cinéma
Jacques Prévert



14h CONFÉRENCE

« DE LA FOLIE À LA MALADIE MENTALE »

par Brigitte Rovère, professeur de philosophie

16h FILM : LES INTRANQUILLES

Drame - De Joachim Lafosse - Avec Leïla Bekhti, Damien Bonnard, Gabriel Merz Chammah - France - 2021 - 1h54 - VF

Leïla et Damien s'aiment profondément. Malgré sa bipolarité, Damien tente de poursuivre sa vie avec elle sachant qu'il ne pourra peut-être jamais lui offrir ce qu'elle désire.

« Un film d'amour et d'angoisse avec deux acteurs merveilleux. » Ouest France

Conférence : 5€ / Film 3€ ou 2,50€ sur présentation d'un Pass Navigo valide - cinema.publics@mairie-gonesse.fr - 01 77 80 92 91

LITTÉRATURE

SAMEDI
27 MAI

10h30
Médiathèque
de Coulanges



RENCONTRE AVEC ÉRIC FOUASSIER

Auteur de la série policière à succès "Le Bureau des affaires occultes", la qualité de ses reconstitutions historiques contribue au succès mérité de son travail qui ravira les amateurs d'Histoire autant que les férus de mystères et d'enquêtes. La rencontre se terminera autour d'un repas participatif et convivial dans le jardin de la médiathèque de Coulanges.

Public : Adulte - Gratuit - Réservation auprès de la médiathèque : 01 34 45 97 30

CINÉ-CLASSIQUE



SAMEDI
27 MAI : 16h
Cinéma
Jacques Prévert

Mathilde Trichet, enseignante, auteure et cinéphile explore avec les spectateurs l'histoire du cinéma en 3 cycles de 3 films. C'est sur le thème des films dansés que nous composons pour ce dernier trimestre. (Re) découvrez ce tableau bouillonnant du Paris de la Belle Époque qu'est FRENCH CANSAN de Jean Renoir.

FRENCH CANSAN

Drame - Romance - De Jean Renoir - Avec Jean Gabin, Françoise Arnoul, Maria Félix - France - 1h42 - 1955 - VF - Version restaurée

À travers les amours tumultueuses de Danglard, producteur de spectacles et propriétaire d'un cabaret, les splendeurs et les misères du petit et du grand monde du Montmartre de la grande époque.

« Une fête permanente de rythmes et de couleurs emportée par un mouvement irrésistible. » *Télérama*

.....
Tarifs : 3€ ou 2,50€ sur présentation d'un Pass Navigo valide
cinema.publics@mairie-gonesse.fr - 01 77 80 92 91

CINÉMA



MARDI
30 MAI : 18h30
Cinéma
Jacques Prévert

En partenariat avec l'Atelier Santé Ville et l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers de Gonesse), un temps d'échange convivial entre étudiants, spectateurs et professionnels de santé sera proposé après le film.

SUR L'ADAMANT

Documentaire - de Nicolas Philibert, Ours d'Or du dernier Festival de Berlin
Coup de cœur du cinéma Jacques Prévert

L'Adamant est un Centre de Jour unique en son genre : c'est un bâtiment flottant. Édifié sur la Seine, en plein cœur de Paris, il accueille des adultes souffrant de troubles psychiques, leur offrant un cadre de soins qui les structure dans le temps et l'espace, les aide à renouer avec le monde, à retrouver un peu d'élan.

.....
Séance gratuite - cinema.publics@mairie-gonesse.fr - 01 77 80 92 91

CINÉ-POPCORN



MERCREDI
31 MAI : 15h45
Cinéma
Jacques Prévert



Du popcorn sera exceptionnellement en vente dans le hall du cinéma !
En partenariat avec le collectif gonesseien Saveurs du Monde.

LES GARDIENS DE LA GALAXIE 3

De James Gunn - Avec C.Pratt, Z.Saldana, D.Bautista - États-Unis - 2023 - 2h30 - VF

Notre bande de marginaux favorite a quelque peu changé. Peter Quill, qui pleure toujours la perte de Gamora, doit rassembler son équipe pour défendre l'univers et protéger l'un des siens. En cas d'échec, cette mission pourrait bien marquer la fin des Gardiens tels que nous les connaissons.

.....
Tarifs : 3€ ou 2,50€ sur présentation d'un Pass Navigo valide
Sachet de popcorn : 1€ - cinema.jeunepublic@mairie-gonesse.fr - 01 77 80 92 91

THÉÂTRE GESTUEL



SAMEDI
3 JUIN : 10h30
Auditorium
de Coulanges

DANS LES JUPES DE MA MÈRE

Toutito Teatro

Dans les jupes de ma mère raconte visuellement les rituels d'une journée dans la vie d'une enfant mais une journée pas comme toutes les autres, celle de la rentrée à l'école. La compagnie Toutito Teatro, spécialiste d'un théâtre visuel et gestuel donne vie à ce moment fondateur en inventant un astucieux costume castelet : une « maison-parents » où les pièces se nichent dans les recoins des costumes. Un spectacle drôle et inventif à partager en famille.

.....
Durée : 25 mn - **Tout public** : à partir de 2 ans - **Tarif unique** : 3€
reservationspectacle@mairie-gonesse.fr - 01 34 45 97 60

LES MÉDIATHÈQUES PROPOSENT ÉGALEMENT TOUTE L'ANNÉE, DIFFÉRENTES ACTIVITÉS, POUR TOUS LES ÂGES...



JOURNÉE DE LA LANGUE

La place Marc Sangnier accueille autour de la thématique des Langues française, étrangère et des signes, des ateliers ludiques pour toute la famille. Vous aussi venez faire découvrir votre langue et profiter de cette après-midi conviviale.

Public familial - Gratuit sans réservation au 01 39 85 22 21

Mercredi 31 mai à partir de 14h
Place Marc Sangnier

PETITE ENFANCE

BIBERONS DE LECTURE

Les biberons de lecture, c'est pour les tout-petits, car les livres c'est bon pour les bébés ! Un samedi matin par mois, les enfants et leurs parents sont invités à une séance de lecture d'albums, de comptines, de jeux d'écoute musicale et autres trouvailles concoctées à leur intention. Durée : 30 mn

6 mai à 10h (0-2 ans) et 10h30 (2- 5 ans)

Médiathèque de Coulanges

11 mai à 9h30 (0-3 ans)

Médiathèque de George Sand

ENFANTS ET ADULTES

MARDI LUDIQUÉ

Venez partager en famille, entre amis, ou seul(e), un moment jeux avec vos bibliothécaires. Affrontez-vous dans des batailles épiques, coopérez pour résoudre des enquêtes criminelles, bâtissez votre empire. En matière d'imagination, le monde des jeux est aussi infini que celui des livres ! Une table de jeu-adulte et une table de jeu-enfant seront mises à votre disposition pour la plus grande joie de tous. De plus, venez profiter de notre sélection jeu tout au long du mois pour faire durer le plaisir !

Durée : 1h30 à 2h - à partir de 6 ans

Mardi 2 mai à partir de 17h.

Médiathèque de Coulanges

ENFANCE

L'HEURE DES MARMOTS

Le mercredi à la médiathèque, tout est permis ! Alors viens t'amuser autour des jeux, histoires et ateliers créatifs que te proposent les bibliothécaires.

Durée : de 1h à 1h30 - Adultes et enfants 5-12 ans

Tous les mercredis à 10h30 (hors vacances scolaires)

Médiathèques George Sand et Coulanges

JEUX VIDEO

Durant les vacances scolaires et les mercredis après-midi, les bibliothécaires jeunesse t'invitent à profiter de leur espace dédié aux jeux vidéo ! Alors rejoins-nous pour un vrai moment de détente. Durée : 1h / jour / enfant - dès 6 ans

Médiathèque de Coulanges : pendant les vacances scolaires et tous les mercredis après-midi

Médiathèque George Sand : pendant les vacances scolaires (hors animations prévues)

ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

BULLE DE CRITIQUES

Parce que les avis de nos jeunes lecteurs comptent, un nouveau club de lecture arrive dans ta médiathèque. « Bulle de critiques » est ton nouveau rendez-vous pour partager tes coups de cœur, que ce soit un roman, une BD, un manga, un film, une série ou même un jeu de société. Viens buller à la médiathèque !

Durée : 1h30 à 2h - à partir de 14 ans.

Prochaine date : Samedi 13 mai à 15h.

Médiathèque de Coulanges

ADULTES

ATELIERS NUMÉRIQUES ET E-DEMARCHE

Nouveauté ! Vous rencontrez une difficulté en informatique ou pour vos démarches en ligne ? Prenez un rendez-vous individualisé auprès des médiathèques : des bibliothécaires avertis vous montreront comment les surmonter. Durée : 1h - Adultes

Sur rendez-vous à la médiathèque de Coulanges : 01 34 45 97 30

Sur rendez-vous à la médiathèque de George Sand : 01 39 85 22 21

MARDI MÉLOMANE

Amateurs ou passionnés de musique, faites du bien à vos oreilles ! Une fois par mois venez découvrir ou redécouvrir au travers d'une histoire musicale un artiste, un groupe, un genre musical, un instrument, etc. Que vous ayez envie d'échanger ou simplement vous laisser guider, retrouvez vos discothécaires pour un mélodieux moment détente. Durée : 1h30 / 2h - tout public

Prochaine date : Mardi 30 mai à 18h30

Médiathèque de Coulanges

ATELIER PHILO

Le saviez-vous ? Pour philosopher, vous n'avez besoin que de curiosité et d'écoute. En compagnie de notre philosophe, vous découvrirez la philosophie comme vous ne l'avez jamais soupçonnée. À Coulanges, venez discuter, échanger et vous forger de nouvelles opinions.

Durée : 2h

Samedi 20 mai à 10h30

Médiathèque de Coulanges

NOUVEAU ! DU LIVRE À LA CRÉATION : DÉCOUVERTE DU CROCHET

De janvier 2023 à juin 2023. Atelier participatif : le crochet s'invite dans les médiathèques !

Mardi 16 mai à 18h

Médiathèque de Coulanges

Samedi 27 mai à 10h30

Médiathèque George Sand

Durée : 2h - Tout public

A travers les collections des médiathèques, les bibliothécaires vous proposent de (re)découvrir les bases du crochet ! Ce passe-temps revient à la mode ! Venez avec votre matériel et apprenez à monter une chaînette, un nœud coulant, aussi appelé cercle magique, mais aussi les différentes mailles : maille serrée, double ou triple maille, etc... Ce loisir écolo est aussi social : si vous connaissez déjà cet art, venez partager conseils, patrons et moment convivial avec les bibliothécaires.

CE MOIS-CI DANS VOTRE CINÉMA JACQUES PRÉVERT

CINÉMA
Jacques Prévert

GONNESSE
ville de cultures

LE PROGRAMME du 10 mai au 6 juin 2023

Films en VF sauf mention contraire

Instant-ciné

Le RDV des amis du cinéma

Recommandé à partir de 3 ans

SEMAINE DU 10 AU 16 MAI	Durée	Merc. 10	Jeu. 11	Vend. 12	Sam. 13	Dim. 14	Lun. 15	Mar. 16
LE NID DU TIGRE 	1h34	14h30			16h	14h		
FESTIVAL TOUTES LES JEUNESSES DU MONDE À PREMIÈRE VUE 	23 min					11h Ciné-P'tits Loups		
OUVERTURE DU 76 ^{ÈME} FESTIVAL DE CANNES : JEANNE DU BARRY - FILM D'OUVERTURE	1h56							18h45 Cérémonie 20h Film
100 ANS DU QUARTIER DES MARRONNIERS 100 ANS DE VIES AUX MARRONNIERS	1h20		19h Gratuit					
AVANT L'EFFONDREMENT 	1h40			14h15 Ciné-Discussion	20h	18h	16h	
LA PLUS BELLE POUR ALLER DANSER	1h31	18h15		16h15		16h	20h15	14h 
HOKUSAÏ (vo)	1h30	20h		18h	14h		18h  18h30 Film	16h
LES ÂMES SOEURS	1h40	16h15		20h	18h		14h	
SEMAINE DU 17 AU 23 MAI		Merc. 17	Jeu. 18	Vend. 19	Sam. 20	Dim. 21	Lun. 22	Mar. 23
LE ROYAUME DE NAYA 	1h39	14h30 Ciné-Gôûter	16h30		14h	14h		
FESTIVAL TOUTES LES JEUNESSES DU MONDE LA COUR 	1h30							18h Film 19h30 Table ronde
DONJONS & DRAGONS : L'HONNEUR DES VOLEURS 	2h14	16h15	14h	20h	18h			
SHOWING UP (vo)	1h48	20h15	10h30	14h	16h		18h	16h
CHIEN DE LA CASSE 	1h33	18h30		16h		18h	14h 20h	
QUAND TU SERAS GRAND	1h39			18h	20h30	16h	16h	14h 
SEMAINE DU 24 AU 30 MAI		Merc. 24	Jeu. 25	Vend. 26	Sam. 27	Dim. 28	Lun. 29	Mar. 30
MON CHAT ET MOI, LA GRANDE AVENTURE DE RROÛ 	1h23	14h30			14h	14h	16h	
SOLIDARITÉ AVEC LES VICTIMES DU SÉISME LE PETITE SIRÈNE - SORTIE NATIONALE 	2h15	18h30 Soirée Solidarité						
UNIVERSITÉ INTER-ÂGES : CONFÉRENCE DE LA FOLIE À LA MALADIE MENTALE	1h45			14h Conférence				
UNIVERSITÉ INTER-ÂGES : FILM LES INTRANQUILLES	1h54			16h Film				
CINÉ-CLASSIQUE FRENCH CANCAN	1h42				16h Ciné-Classique			
SUR L'ADAMANT 	1h49			20h30		18h	14h	18h30 Gratuit
LE PRINCIPAL	1h22				19h	15h30  16h Film	20h15	14h  20h30
BURNING DAYS (vo)	2h08	16h		18h15	20h30		18h	16h
SEMAINE DU 31 MAI AU 6 JUIN		Merc. 31	Jeu. 1 ^{er}	Vend. 2	Sam. 3	Dim. 4	Lun. 5	Mar. 6
CONTES DE PRINTEMPS  	45 min	14h30			16h15	14h		
LES GARDIENS DE LA GALAXIE 3 	2h30			15h45 Ciné-Popcorn	20h30	18h		
JEANNE DU BARRY	1h56	18h30		14h	20h30	16h	16h	14h  20h30
TOUTE LA BEAUTÉ ET LE SANG VERSÉ (vo)	1h57	20h30		18h15	14h		18h  18h30 Film	16h15
LA DERNIÈRE REINE (vo)	1h50			16h15		18h15	14h 20h30	18h30



MENUS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DES ACCUEILS DE LOISIRS

LUNDI 1 MAI

Férié

MARDI 2 MAI

Betteraves en salade **BIO**
Chou fleur en salade

Pavé de merlu sauce estragon
Sauté de porc au jus

Blé pilaf **BIO**

Yaourt aromatisé local

Kiwi **BIO**

le jour du **vege**

MERCREDI 3 MAI

Salade frisée

Riz hindou **BIO**
(lentilles, pois chiches, carotte, épice tandoori)

Saint-Nectaire

Crème dessert chocolat
Crème dessert caramel

JEUDI 4 MAI

Taboulé **BIO**

Nuggets de volaille
Calamars à la romaine

Épinards béchamel **BIO**

Fromage blanc et sauce fraise **BIO**

Poire locale

VENDREDI 5 MAI

Carottes râpées **BIO** locales

Veau marengo
(tomate, champignon)

Pavé de colin mariné à la napolitaine (sauce tomate, chapelure, huile d'olive, champignon, poivron)

Haricots beurre

Fromage frais au sel de Guérande / Croc lait

Eclair à la vanille
Eclair au chocolat

LUNDI 8 MAI

Férié

MARDI 9 MAI

Concombres en salade **BIO**
Tomates en salade **BIO**

Chili con carne
Steack de colin sauce sétoise (fumet de poisson, estragon, tomate, épices safranée)

Riz pilaf **BIO**

Tomme **BIO**

Compote de pommes ou de pomme banane **BIO**

MERCREDI 10 MAI

Macédoine mayonnaise

Sauté de porc sauce basquaise (tomate, poivron)
Cubes de saumon sauce lombarde (fumet de poisson, tomate, ciboulette, crème)

Pommes campagnardes

Cantal

Pomme locale

le jour du **vege**

JEUDI 11 MAI

Taboulé **BIO**

Omelette **BIO**

Courgettes béchamel au chèvre

Fromage fondu Président

Banane

VENDREDI 12 MAI

Salade iceberg et croûtons
Salade batavia et maïs

Aiguillettes de colin pané et citron

Petits pois et carottes

Fromage frais nature sucré

Cake au citron

le jour du **vege**

LUNDI 15 MAI

Salade de pommes de terre à l'échalote

Emincé de pois sauce occitane (brunoise de poivron, ail, oignon, tomates concassées, épices paëlla)

Haricots verts **BIO**

Yaourt aromatisé à la vanille **BIO** local

Orange

MARDI 16 MAI

Tomates en salade **BIO**
vinaigrette ciboulette
Pomelo **BIO** et sucre

Chipolatas au jus

Cubes de colin sauce aneth

Purée de pommes de terre

Brie

Carré

Gélifié au chocolat
Gélifié à la vanille

MERCREDI 17 MAI

Carottes râpées **BIO** locales

Concombres en salade **BIO**
vinaigrette persil

Filet de lieu frais sauce bouillabaisse (soupe de poisson, huile d'olives, tomate)

Brocolis **BIO**

Fromage blanc nature, sucre
Fromage blanc aux fruits

Paris Brest

JEUDI 18 MAI

Férié

VENDREDI 19 MAI

Vacances

LUNDI 22 MAI

Salade iceberg, radis, maïs
Burger de veau hachée sauce normande
Colin mariné à la méridionale

Purée à la courgette **BIO**

Fraidou / Fromage frais au sel de Guérande

Ile flottante

MARDI 23 MAI

Pastèque

Steak de colin, ratatouille
Boulettes d'agneau sauce orientale

Riz pilaf **BIO**

Coulommiers

Bûchette mi-chèvre

Compote pomme fraise **BIO**

MERCREDI 24 MAI

Taboulé au boulgour **BIO**
Salade de blé provençal (blé, tomate, courgette) **BIO**

Sauté de bœuf sauce curry
Pavé de merlu sauce normande

Petits pois Paysanne **BIO**

Cantal / Fourme d'Ambert

Ananas



JEUDI 25 MAI

Crèmeux carotte poivron à tartiner

Emincé de volaille **BIO**
sauce carottes spéculoos
Filet de hoki sauce carottes spéculoos

Carottes à la ciboulette

Yaourt nature sucré **BIO**

Cake à la carotte

le jour du **vege**

VENDREDI 26 MAI

Betteraves en salade

Tortelloni tomate mozzarella **BIO**

Fromage frais aux fruits
Fromage frais nature sucré

Banane

LUNDI 29 MAI

Férié

le jour du **vege**

MARDI 30 MAI

Tomate en salade **BIO**
Concombres en salade **BIO**

Boulgour à la méditerranéenne **BIO**

Dahl de lentilles corail, riz

Croc'lait

Purée de pommes **BIO** et locale

MERCREDI 31 MAI

Roulé au fromage

Pavé de merlu
beurre citron

Paupiette de veau au jus

Purée aux épinards **BIO**

Fromage frais nature sucré
Fromage frais aux fruits

Orange **BIO**

JEUDI 1 JUIN

Rillettes de colin

Pavé de colin gratiné au fromage

Tortis local

Camembert **BIO**

Poire locale

VENDREDI 2 JUIN

Carottes râpées **BIO** locales

Nuggets de poisson

Nuggets de volaille

Ratatouille et riz **BIO**

Crème dessert chocolat
Crème dessert vanille

Sablés de Retz

Pour Gonesse, vivre l'avenir

ASSISES DE LA JEUNESSE

Le 25 mars plusieurs centaines de jeunes étaient réunis par la Ville à la salle Jacques Brel avec les élus pour faire la synthèse des 45 ateliers d'avenir qui s'étaient tenus dans les semaines précédentes. Autour de tables rondes, les jeunes ont été invités à réfléchir et à faire des propositions pour s'approprier leur ville. Sur différents thèmes allant de la lutte contre les discriminations, l'égalité filles-garçons, l'engagement et la citoyenneté, l'environnement, l'insertion professionnelle, les espaces jeunes jusqu'à la culture, le sport, les mobilités urbaines, ils ont fait des propositions, posé des questions et donné leurs avis.

Cette concertation est tout à fait innovante, peu de villes en font autant. La jeunesse est notre priorité et cette priorité doit se traduire au travers d'une politique ambitieuse. Ainsi cette démarche s'inscrit dans les actions municipales menées en faveur de la jeunesse : service civique municipal, conseil municipal des jeunes et conseil participatif de la jeunesse, espaces jeunes dans les maisons des habitants, animations proposées lors des vacances scolaires, soirées des bacheliers, soirées jeunes talents, sports dans la ville...

Le Maire Jean-Pierre BLAZY et le maire-adjoint à la jeunesse Bobby IDE ont insisté sur l'engagement qui est essentiel tant pour aider les autres que pour l'apprentissage et la réussite de chacun. Ils ont invité les jeunes à faire entendre leur voix car l'expression d'une opinion, d'une idée est justifiée à tout âge ; c'est le premier pas vers l'engagement citoyen !

PROJET DU CHEMIN VERT

Le 22 mars de nombreux Gonessiens, intéressés par le projet ou voisins attentifs, sont venus assister à la présentation de l'opération Chemin Vert qui consiste en la construction de 31 maisons individuelles et 11 appartements. Il s'agit d'une opération en bail réel solidaire qui permet des prix d'acquisition attractifs pour des logements de qualité.

Ces constructions visent une qualité environnementale très forte pour une maîtrise des charges énergétiques au sein d'un nouveau quartier en copropriété ouvert sur les espaces verts.

La volonté de la Ville est d'offrir un parcours résidentiel à des Gonessiens actuellement locataires et qui par le côté social de cette formule pourront acheter moins cher leur pavillon.

Le permis de construire est sur le point d'être délivré, la commercialisation et les travaux devraient commencer au quatrième trimestre pour une livraison début 2025.

VOTE DU BUDGET

Le 20 mars le Conseil municipal a voté le budget de la ville, à cette occasion l'opposition a montré une fois de plus qu'elle n'a ni logique ni sens de l'intérêt des Gonessiens : après nous avoir fait un procès d'intention sur les impôts locaux, le Groupe d'opposition a voté contre le maintien des taux d'imposition ! De la même façon l'opposition s'est prononcée contre la 4ème maison des habitants, estimant que les habitants du centre-ville n'en avaient pas besoin ! Chacun appréciera !

Christian Cauro

Groupe communiste et républicain

REFORME DE LA RETRAITE : LE GRAND BOND EN ARRIERE

Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision. S'il censure plusieurs articles de la loi, dont les contrats seniors, il valide le report à 64 ans de l'âge de départ à la retraite et rejette la 1ère proposition de référendum d'initiative partagée (RIP). S'il peut se rattraper en validant la nouvelle procédure déposée, en l'actant d'emblée, il aurait redonné vie à la démocratie, la mise en place du RIP permettant l'engagement de la consultation populaire et l'organisation d'un débat national sur la retraite. Mais il va falloir attendre le 3 mai. Ainsi le Conseil constitutionnel montre qu'il accompagne le pouvoir exécutif et ne le contrôle pas. Il n'a pas seulement validé une loi, mais aussi une façon de gouverner avec un passage en force à coup de 49.3 sans entendre l'énorme mouvement social. Cela est inquiétant et fait craindre que cela devienne la nouvelle façon de gouverner.

Aujourd'hui, la réforme de la retraite est un grand bond en arrière ; elle fait passer la retraite à 60 ans et 37,5 annuités acquise en 1983 à une retraite à 64 ans et 43 annuités. La validation de la loi ne la rend pas pour autant légitime. Alors participons toujours nombreux aux actions et grèves engagées et amplifions la mobilisation partout dans le pays.

LES JEUNES DE GONESSE ONT PRIS LA PAROLE (O. Khallef)

Le 25 mars dernier s'est tenue une nouvelle édition des assises de la jeunesse. Une centaine de jeunes gonesse(ne)s a participé à cette manifestation. Ces assises sont le fruit d'une année de collaboration entre les jeunes de 11 à 25ans, les équipes éducatives et les enseignants des différents collèges lors de réunions de travail intitulées « les ateliers de l'avenir ».

Des temps d'échanges et de concertations qui ont été très instructifs et productifs.

Ces ateliers de l'avenir ont permis de mettre en exercice les envies et les interrogations de notre jeunesse sur différents thèmes comme l'égalité Filles-Garçon, la scolarité, la culture, la formation et bien d'autres sujets encore.

Tout ce travail a été mis en avant lors d'une restitution encadrée par l'ANACEJ, le 25 mars à la Salle Jacques Brel en présence du Maire, et de l'adjoint délégué à la jeunesse qui ont pu ainsi entendre les solutions proposées par notre jeunesse. A titre d'exemple, ils demandent une formation de leurs encadrants et d'eux mêmes sur les discriminations ou le harcèlement pour mieux les détecter ; une amélioration de la communication sur leurs réseaux sociaux, ou encore plus de moyens pour l'accès à l'emploi et à la formation ; enfin ils souhaitent un nouveau terrain de foot synthétique. C'est donc une jeunesse force de propositions qui s'est mobilisée tout un après midi aux Assises de la Jeunesse. Pour mieux se retrouver aux prochaines assises, nous proposons qu'un point soit fait dans 6 mois sur les premières actions mises en place en réponse aux attentes des jeunes.

Les élus : Corinne Queret et Ouiza Khallef

Françoise Hennebelle

Agir pour Gonesse

LE PRINTEMPS EST UNE SAISON PROPICE AU BONHEUR malgré tout le moral de la majorité des Français reste en berne, plombé par l'inflation et la réforme des retraites.

J'AI MAL A MA FRANCE

Spectacle désolant « au Mépris des travailleurs » à l'Assemblée Nationale à l'occasion du débat sur la réforme des retraites. Brouhaha permanent, injures, menaces (députés Nupes !) Ce spectacle affligeait va renforcer l'abstention et le populisme. Demain chacun devra assumer sa charge de responsabilité. Claude

BUDGET 2023 : UN EXERCICE D'EQUILIBRISTE QUI A MOBILISE L'ENSEMBLE DES SERVICES COMMUNAUX

Pour faire face à cette période délicate, bien des Villes ont été contraintes d'augmenter leurs impôts. Il nous semble donc important de rappeler que notre Budget 2023 a été voté sans augmenter les taux d'imposition. Comme nous l'avons fait pour l'entretien du cimetière : favoriser les travaux en régie plutôt que faire appel à un prestataire extérieur, nous mettons tout en œuvre pour continuer à baisser nos dépenses de fonctionnement notamment revoir les coûts des marchés des voiries, des espaces verts etc... Claude

DIGNE HOMMAGE à L'Ensemble des ACTEURS DE LA SOLIDARITE

« Soignants, Agents de la Ville et Associations » samedi 8/4 Salle Jacques Brel. Deux ans de crise sanitaire exceptionnelle éprouvante qui aura eu 1 mérite : Celui de se rassembler. Rencontres et échanges de témoignages de ceux qui ont fait bouger les lignes. S'engager et agir aujourd'hui ne sont plus des options mais une nécessité. Cette épidémie aura révélé la fragilité de notre système de santé longtemps considéré comme le plus performant au monde. Claude

L' AIRE DE JEUX INCLUSIVE FAIT SES PREMIERS HEUREUX PLACE JEAN RENOIR

Inauguration vendredi 31/03 en présence de nombreuses familles, élus, associations. Cette nouvelle aire offre aux enfants qu'ils soient en situation de handicap ou non une approche ludique et pédagogique. Peu d'équipements de cette qualité ont été installés en Ile de France, il est donc primordial de respecter cette Aire de Jeux pour le plaisir de tous. Sandrine

EN France : UN ENFANT SUR DEUX MANGE A LA CANTINE

A L'origine l'aide alimentaire était de nourrir les miséreux, est arrivé le droit à l'alimentation ratifié par la France par un pacte international qui donne le droit à une alimentation équilibrée. Puis est venu la loi EGALIM art. L. 266-1 du code de l'action sociale et des familles qui a pour objet de fournir des denrées aux personnes vulnérables sur un plan économique et social et permettre de garantir l'aide alimentaire sur le territoire et d'assurer la traçabilité des denrées et les bonnes pratiques d'hygiène : transport et stockage. Ce jour des Députés ont voté des amendements pour bloquer les prix de 5 fruits et légumes de saison malgré l'opposition du Gouvernement et des députés Macronistes. Gilles

Les Elus du groupe de rassemblement « Agir pour Gonesse » Claude Tibi, Sandrine De Almeida, Florent Roucan, Djénéba Camara, Gilles Gourdon, Ramata Diop.

Claude Tibi

Groupe d'Opposition Municipale Un nouveau souffle pour Gonesse

Nous vous présentons toutes nos excuses pour l'incident technique qui ne nous a pas permis d'envoyer la tribune du Gonnésien d'avril dans les délais (au plus tard le 15 du mois précédent).

Dans l'actualité municipale de ce mois, nous vous alertons sur une véritable RÉGRESSION DÉMOCRATIQUE : alors que les séances du Conseil municipal sont retransmises en direct depuis 3 ans, le maire y a mis brutalement fin lors de la séance de mars 2023, sans aucune concertation avec l'opposition. Les vidéos seront disponibles mais seulement après la tenue du Conseil. Et la mairie annonce qu'elle diffusera des extraits des séances. Pour suivre les débats au Conseil en direct, il faudra venir physiquement. Dommage pour les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer (personnes âgées, familles avec enfants à faire garder). Quelles sont les vraies raisons de cette décision ? Dès lors que les séances restent filmées, pourquoi ne pas les retransmettre en direct ? Avec les moyens modernes, ça ne coûte pas cher. Est-ce que ce serait pour CENSURER ce qui ne plaît pas au pouvoir municipal ? Nous nous méfions des montages vidéo qui risquent de passer sous silence les remarques de l'opposition et ne donner que le point de vue de la majorité. Nous demandons au maire de RÉTABLIR UNE RETRANSMISSION INTÉGRALE et EN DIRECT DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.

À propos de désinformation, le dernier Gonnésien fait fort. Dans le dossier sur le budget municipal, présenté en mars au vote des élus, le maire adjoint aux finances fait croire que le vote CONTRE émis par notre équipe s'expliquerait par notre souhait d'augmenter les impôts et la dette à Gonesse, alors que c'est l'inverse ! Nous avons voté CONTRE les décisions budgétaires parce que LE BUDGET DE LA VILLE DE GONESSE EST MAL GÉRÉ, parce que, comme la Chambre régionale des comptes l'a dit dans son dernier rapport, les bases fiscales sur les habitations sont 17 % plus élevées que dans les communes comparables et que la municipalité a fait passer la dette en quelques années de 32 millions d'euros à désormais 40 millions.

La municipalité se félicite du maintien apparent des taux de taxe foncière, mais EN 2 ANS, LE MONTANT DE LA TAXE AURA AUGMENTÉ POUR CHAQUE CONTRIBUABLE DE PRÈS DE 10 %. Qui a vu son salaire ou sa retraite augmenter de 10 % en 2 ans ? Parler de maintien est indécent.

NOUS APPELONS À MIEUX GÉRER LES FINANCES DE LA VILLE. Un exemple : la ville va dépenser 500 000 € pour la réfection de la gloriette située à côté de la mairie à l'angle de la rue de Paris et de la rue Furmanek, qui fait à peine 20 m² et n'est même pas classée comme monument historique. Comment est-on arrivé à ce chiffre astronomique ? Ces travaux n'auraient-ils pas pu être reportés ? Voici ce qui est appelé « bonne gestion » par la municipalité qui augmente le budget de la ville de 14,82 % entre 2022 et 2023 et qui prélèvera 1 millions d'euros d'impôts de plus sur les Gonnésiens en 2023.

Contact : pourgonnesse@gmail.com –
06.80.71.81.05 - FB : #pourgonnesse

Cédric Sabouret



La prochaine
séance publique du
Conseil municipal
aura lieu le

lundi 22 mai
à 19h
en salle du conseil

Les débats du Conseil
municipal seront filmés
vous pourrez assister en
présentiel aux débats et
les retrouver en ligne
dès le lendemain
sur le site de la Ville
rubrique Ma Ville/
Les Conseils municipaux

Imprimé à 12 000 exemplaires
Mensuel des habitants de la ville de
Gonesse. **Directeur de la publication :**
Jean-Pierre Blazy. **Directrice de la
communication :** Karine Gautreau
Rédaction et secrétariat de rédaction :
Karine Gautreau, Nawsheen Rumjaun
Maquette : Marjorie Bastide,
Nicolas Gommez
Photos : Ville de Gonesse

Photogravure et imprimerie : Public
Imprim. **Administration :** Service
communication, Hôtel de ville, 66 rue de
Paris BP 10060 95503 Gonesse Cedex.
Tél. : 01 34 45 11 22 (service
communication). **ISSN :** 1257 0621.
Si vous ne recevez pas le Gonnésien ou
que vous constatez une irrégularité dans
sa distribution, vous pouvez le signaler
directement à notre distributeur, la
société Champar, au numéro vert suivant :
0 800 07 12 50.

EN LIGNE

 www.ville-gonesse.fr

 @villedeGonesse

 @villedegonesse

 Ville de Gonesse

CONTACTS

Accueil de l'Hôtel de ville :

01 34 45 11 11

Direction de

l'Aménagement Urbain :

01 34 45 19 56

Police municipale :

01 30 11 89 89

HORAIRES

Hôtel de ville

66 rue de Paris

Lundi et mardi 14h-19h

Mercredi et jeudi 9h-12h30

et 14h-17h30

Vendredi 9h-12h30 et 14h-19h

Pôle population

Éducation et Solidarité

1 avenue Pierre Salvi

Lundi 9h-12h et 13h30-17h30

Mardi 13h30-17h30

Mercredi 9h-12h et 13h30-17h30

Jeudi 9h-12h et 13h30-17h30

Vendredi 9h-12h

Samedi 9h-12h

Cimetière

rue du Thillay

de 8h à 17h du lundi au vendredi

de 9h à 19h le samedi,

dimanche et les jours fériés

Déchèterie :

17 rue Gay Lussac

du lundi au vendredi

de 9h à 12h et 14h à 18h30

Samedi 9h-18h30

Dimanche 9h-13h

APPEL À CANDIDATURES

Fête de la
Musique



LES CANDIDATURES SONT
OUVERTES

ENVOYEZ VOS CANDIDATURES AVANT
LE LUNDI 22 MAI

MUSIQUE.DANSE@MAIRIE-GONESSE.FR

VIEASSOCIATIVE@MAIRIE-GONESSE.FR

LES ARTISTES
SÉLECTIONNÉS
SERONT INFORMÉS
LE JEUDI 1^{er} JUIN

WWW.VILLE-GONESSE.FR

@VILLEDEGONESSE



GONESSE
ville de cultures